



Alerte sur l'avenir de l'enseignement de la philosophie dans la voie technologique.

L'avenir de l'enseignement de la philosophie dans la voie technologique est plus que jamais menacé par les effets combinés des réformes du lycée de 2010-2013 (Chatel) et de 2018-2021 (Blanquer).

Si une note ministérielle du 15 janvier 2015 reconnaissait – en réponse à nos demandes insistantes – l'utilité des « groupes à effectifs réduits en philosophie », eu égard à la « singularité » de cette « discipline (...) et des besoins spécifiques (...) des élèves de ces séries », force est de constater que la réforme actuelle assèche drastiquement l'enveloppe dédiée au financement « des enseignements en groupes à effectif réduit » prévus par les textes de la précédente réforme (arrêtés du 27/05/2010 et du 29/09/2011).

Pourtant, le constat de ces difficultés rencontrées dans la voie technologique ne date pas d'hier. Le rapport Derrida-Bouveresse de 1989 constatait déjà que l'enseignement de la philosophie s'y trouve dans « une situation de crise qui appelle des réformes urgentes... », dont « le « dédoublement » systématique de l'horaire « pour au moins une heure (2 heures pour l'élève, 3 heures pour le professeur) ».

Cette préconisation de bon sens a vu le jour en 1994 (réforme Jospin). Un temps inscrite dans une grille horaire nationale, elle fut remise en cause par la réforme de 2012, qui, dans le nouveau cadre de l'autonomie des établissements, renvoyait l'introduction des dédoublements aux arbitrages locaux, le plus souvent défavorables à la philosophie. Interrogés à l'occasion d'une audience au ministère le 3 novembre 2014, nos interlocuteurs estimaient que plus de la moitié (55%) de ces dédoublements de l'horaire de philosophie n'avaient pas résisté à la réforme Chatel. La situation n'a fait qu'empirer depuis et s'aggrave encore avec l'actuelle réforme.

Nous découvrons en effet avec inquiétude, à l'occasion des conseils d'administration qui préparent la rentrée de septembre, qu'une nouvelle dégradation s'annonce, divisant encore une fois par deux le reliquat des horaires dédoubletés. Ainsi, selon nos estimations, moins d'un quart des dédoublements survivront à l'effet combiné des réformes depuis 7 ans, autant dire une mort programmée.

Sans prétendre par cette initiative à un quelconque monopole disciplinaire, nous demandons par la présente, le retour d'un texte rétablissant pour les élèves de la voie technologique, ce droit élémentaire à bénéficier d'un horaire dédoubleté pour cet enseignement dispensé en une seule année d'examen. Sans ce dédoublement, l'enseignement de la philosophie en voie technologique serait gravement mis en péril.

Paris, le 17 février 2020.